Document généré le 12 oct. 2024 03:49

Cahiers québécois de démographie

# Chaque femme doit trouver la meilleure solution possible pour son propre cas

Carmen Bellerose, Francine Bernèche, Denise Desrosiers, Aline Emond, Lyse Frenette, Louise Normandeau et Maria Segovia-Cuevas

Volume 4, numéro hors-série, 1975

URI : https://id.erudit.org/iderudit/305812ar
DOI : https://doi.org/10.7202/305812ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)
1705-1495 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Bellerose, C., Bernèche, F., Desrosiers, D., Emond, A., Frenette, L., Normandeau, L. & Segovia-Cuevas, M. (1975). Chaque femme doit trouver la meilleure solution possible pour son propre cas. *Cahiers québécois de démographie*, *4*, 81–86. https://doi.org/10.7202/305812ar

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Cahiers québécois de démographie,
Vol. 4, No spécial.



# Chaque femme doit trouver la meilleure solution possible pour son propre cas.

PAR

Carmen Bellerose*
Francine Bernèche*
Denise Desrosiers*
Aline Emond*
Lyse Frenette*
Louise Normandeau*
Maria Segovia-Cuevas*

En tant que démographes et en tant que femmes, nous sommes restées stupéfaites devant les affirmations de Madame Jean-Morse Chevrier dans son article "L'avortement est et demeurera toujours une solution extrême de désespoir" (Le Jour, 11 août 1975), étant donné les déclarations aussi erronnées et les opinions "subtilement" chauvines qu'elle y manifestait. Voici pourquoi.

Soulignons d'abord rapidement, puisque ce n'est pas le but spécifique de notre propos, qu'en écrivant que l'avortement consiste en "la mise à mort d'êtres humains", Madame Chevrier ne donne que son opinion personnelle puisque la médecine et la biologie actuelles ne peuvent rien affirmer quant au début de la vie humaine(1). Attardons-nous plus longuement sur les arguments démographiques.

---

* Etudiantes au département de démographie - Université de Montréal - C.P. 6128 - texte paru dans Le Jour, 26 août 1975.

(1) La société québécoise face à l'avortement, Ligue des droits de l'homme, Editions Leméac, Ottawa, 1974, p. 73.

Pour ce qui est de la relation entre taux de natalité et avortement, précisons qu'il y a sûrement une relation entre les deux phénomènes dans les pays où l'avortement, légalisé ou non, représente un moyen contraceptif généralisé et reconnu. C'est précisément le cas des pays de l'Est, exemple rapporté si peu subtilement par Madame Chevrier. Citons pour lui répondre quelques lignes de Monsieur Roland Pressat, professeur au département de démographie de l'Université de Montréal: "L'incidence des législations libérales (en matière d'avortement)sur le niveau de fécondité apparaît finalement très variable selon les pays, le contexte politique et social étant un facteur de différenciation beaucoup plus important"(1). A ce sujet, Monsieur Pressat aime aussi à souligner qu'en Angleterre, tant que l'avortement a pris une importance croissante, la natalité est restée stationnaire; puis, la fréquence des avortements se stabilisant, on a assisté curieusement à une chute de la natalité...

## CHANGEMENT POLITIQUE

On reconnaît ainsi qu'un changement de politique en matière d'avortement peut avoir temporairement des effets importants mais ils sont compensés à plus ou moins long terme par la contraception. Dans un pays où la contraception est assez répandue sans être nécessairement toujours efficace, l'avortement apparaît comme solution de deuxième ordre mais doit demeurer possible

(1) Contraception, avortement, démographie, in Sciences et avenir, La terre malade de la population, Janvier 1975.

pour chaque femme. On peut donc penser qu'au Québec l'avortement n'est et ne serait en aucun cas, même s'il était sur demande, un facteur de première influence sur la natalité, puisque le taux de natalité est déjà assez bas (14.2% en 1973) et que cette baisse s'explique plus par la volonté des gens d'avoir moins d'enfants que par le recours à l'avortement. Ajoutons aussi en terminant les considérations démographiques, qu'il est ridicule d'imputer à la propagande impérialiste américaine la montée du mouvement en faveur de l'avortement au Canada et au Québec. Dans tous les pays industrialisés, on constate une concurrence entre le nombre d'enfants souhaités et le maintien du niveau de vie, qu'elle que soit l'incidence de l'avortement. D'ailleurs, un faible taux de natalité n'est pas effrayant en soi, il peut le paraître cependant par ses implications dans la redéfinition qu'il exige des structures sociales.

Quant à l'explication de Madame Chevrier sur la non-utilisation de contraceptifs et l'avortement, elle nous apparaît trop facile et très simpliste.

Mentionnons d'abord que la contraception n'est pas encore accessible à toutes les femmes, et même si elle l'était, les moyens actuellement proposés sont loin d'être idéaux. La pilule cause des effets physiologiques et psychologiques sévères chez plusieurs femmes (on aurait cru un psychologue renseigné sur la question) et le stérilet est aussi source de rejets et d'infections assez répandues. Comme ce sont les deux moyens les plus

efficaces actuellement disponibles (à noter qu'ils ne s'adressent qu'aux femmes), on ne peut se surprendre que plusieurs femmes qui se font avorter ne les utilisent pas. C'est d'ailleurs à elles de décider de la façon la plus appropriée, compte tenu de leur état physique et psychologique, du moyen d'éviter d'avoir des enfants non désirés. A moins que victime du plaisir de la chair, elles doivent en payer le prix...

## QUALITE DE LA VIE

Passons maintenant aux droits et à la qualité de la vie des femmes, puisqu'ils semblent si chers à Madame Chevrier. Lorsqu'elle mentionne que la législation de l'avortement ne contribuera pas à accroître ses droits, nous ne voyons là qu'une opinion et en telle matière sur les droits de la femme, nous croyons que nous sommes aussi bien placées pour les réclamer et les défendre. Si ce sont des hommes qui ont "soulevé systématiquement la question de l'avortement au Canada", nous croyons savoir que c'est sous pression de groupes de femmes, qui ne sont pas encore très bien représentées au parlement canadien pour pouvoir le faire. Informons aussi Madame Chevrier qu'un des principaux députés qui s'est débattu pour que le gouvernement canadien légifère sur l'avortement est Grace McInnis, alors député de Vancouver Kingsway, qui est, à n'en pas douter, de sexe féminin.

Nous voulons aussi reprendre l'auteur de l'article lorsqu'elle souligne les difficultés qu'occasionne souvent pour la mère la naissance de l'enfant". Nous sommes d'accord avec elle sur le fait que c'est précisément la femme qui devra en souffrir; cependant, ce n'est pas la naissance qui présente des difficultés (celles-ci, les femmes ont toujours su les assumer) mais plutôt le problème que pose quotidiennement un enfant non voulu, surtout dans une société où il faut se battre pour que la femme ait un autre rôle reconnu qu'uniquement celui de mère et qu'on le lui refuse à tout instant (discrimination dans les emplois et salaires, problèmes de garderie, congés de maternité insuffisamment longs et défrayés par l'assurance-chômage et l'assurance-maladie...).

Ajoutons aussi qu'en termes de pression, on ne veut ni doit obliger personne à pratiquer un avortement ou une femme à se faire avorter. Cependant on exige le droit à l'avortement et ainsi le droit qu'une femme qui a décidé de se faire avorter puisse le faire dans les meilleures conditions possibles et par quelqu'un qui, évidemment, consent à lui procurer cette assistance médicale. Nous sommes d'ailleurs fort surprises qu'on invoque les pressions exercées sur le personnel hospitalier pour qu'on procure l'avortement puisque, d'une part, les hôpitaux sont tenus par la loi de pratiquer l'avortement dans les cas où la vie et la santé de la mère sont en danger (ce qui est

d'ailleurs très restrictif et inégalement appliqué) et d'autre part, plus de 300 médecins, au Québec seulement, déclarent officiellement être obligés d'opérer dans l'illégalité compte tenu des pressions contre l'avortement et ne répugneraient certainement pas à procurer cet acte si la loi était mieux appliquée ou plus libérale.

D'ailleurs, n'est-ce pas oppresser les femmes que de dire, comme le fait Madame Chevrier, si la femme "désire contrôler le taux de naissance qu'elle le fasse par la contraception; si elle se voit dans l'impossibilité de garder l'enfant, qu'elle le confie à des parents adoptifs". Nous achevons notre propos sur ces paroles mesquines de l'auteur en lui rappelant que chaque femme a le droit de trouver la meilleure solution possible pour son cas et que ceci implique que toutes les possibilités lui soient offertes. Nous invitons aussi médecins et psychologues à corriger les déclarations de Madame Chevrier sur les conséquences physiologiques et psychologiques de l'avortement et des enfants non désirés, car on y trouve aussi beaucoup d'erreurs de mauvaise foi.

En terminant, nous donnons tout notre appui au mouvement pour la contraception et l'avortement libres et gratuits.

Août 1975.